Alternant
Une aide pour payer votre loyer ?

Jusqu'à **100 €/mois** pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi

QUI ?

Jeune de moins de 30 ans
en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole

Locataire
de votre résidence principale à proximité de votre entreprise ou de votre lieu de formation

Votre revenu
ne dépasse pas 100 % du SMIC[1]

Voir le montant actualisé

QUOI ?

L'AIDE MOBILI-JEUNE® prend **en charge une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois**, déduction faite de l'aide au logement.

Bénéficiez de cette aide **pendant toute la période de votre formation professionnelle[2]**

Votre logement :
- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.
- fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?

1. **Rendez-vous sur mobilijeune.actionlogement.fr** pour vérifier votre éligibilité
2. **Saisissez votre demande en ligne** et déposez vos justificatifs
3. **Recevez jusqu'à 100 € par mois** après l'acceptation de votre dossier

- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- Possibilité d'effectuer votre demande **dans les 3 mois qui précèdent la date de démarrage de votre cycle de formation ou dans les 6 mois** qui suivent.
- **Maintien possible de l'aide** en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

(1) Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
(2) Vous devrez effectuer une nouvelle demande chaque année.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

RECAPTIF JEUNE - Les conditions de cette subvention sont définies par la Direct. « RP_ALL_DIR du 11 juin 2020 » - Juillet 2022
Crédit photo : Adobestock - Action Logement Services - SAS au capital de 700 000 000 d'euros - Siège social : 19-21 quai d'Austerlitz 75012 Paris - 824 341 145 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006252 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR - Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et à une finalité purement informative.

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE